



Cher(e) Collègue,

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L2121.7, je vous convie à participer à la réunion d'installation du conseil municipal issu des élections municipales des 23 et 30 mars 2014 :

**Le Samedi 5 Avril 2014 à 10H00 en Mairie**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Installation des Conseillers municipaux.
- 2 – Election du Maire.
- 3 – Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire.
- 4 – Election des adjoints au Maire.
- 5 – Création de trois postes de Conseillers délégués.
- 6 – Désignation des trois Conseillers délégués.
- 7 – Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres.
- 8 – Création de la Commission Finances et nomination des membres.
- 9 – Election des délégués au C.C.A.S
- 10 – Délégations attribuées au Maire dans le cadre de l'article L.2122/22

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Alain BOURGEOIS  
Maire d'Ézanville  
Vice Président de la C.C.O.P.F.  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite